



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**SEANCE DU 18 JUIN 2026
DELIBERATIONS N°10/DCACCAS20260918/31**

L'an deux mille vingt-six, le vendredi dix-huit du mois de septembre, à quinze heures et quinze minutes, les membres du Conseil d'Administration dûment convoqués le lundi 14 juin, se sont réunis au siège du Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de Madame GOLABKAN OUJAGIR Nadia, la Vice-Présidente dudit Conseil.

Étaient présents : MMES. LOUIS CARABIN Gabrielle, GOLABKAN OUJAGIR Nadia, CARMONT Annick, CLOTILDE Evelyne, GORDON Natasha, RYFER Agathe, CARMASOL Hervé, BOISSEVAL Fély, DEROS Yolène, MOANDAL Hilaire, MONDESIR Germain.

Était Représentée : MME GASPARD Géadesse par Nadia GOLABKAN OUJAGIR.

Était absente : MMES FOSTIN Ingrid, GAGNER Christelle, RHINAN Yvane.

Membres en exercice 15	Membres présents 11	Membres représentés 01	Membres absents 03	Membres Excusés 00
------------------------------	---------------------------	------------------------------	--------------------------	--------------------------

Le quorum étant atteint, Onze (11) membres étant présents, Trois (03) absents, Un (01) représenté, Zéro (00) excusé, la Vice- Présidente déclare la séance ouverte.

Madame Annick CARMONT est désignée pour assurer le Secrétariat de séance.

Assistaient à la séance :

LUBIN Audrey Directrice du CCAS, VINCENOT Claire Responsable du Service Administration Générale, RANGASSMY Nadège Directrice Adjointe des Ressources Humaines Lyncee SAINT-PRIX Assistante des Ressources Humaines.

Demande de prise en charge des frais de location de la salle Fauchéry sollicitée par la croix Rouge Française pour la fête de Noël prévue en décembre 2026

N° 10/DCACCAS20260918/31

Le Conseil d'Administration

Où la Présidente en son exposé

Considérant que lors de l'ouverture de la séance, Madame La Vice-présidente, a proposé l'ajout d'un point relatif à la demande de prise en charge des frais de location d'une salle de réception ;

Considérant que le conseil d'administration a accepté l'inscription de ce point à l'ordre du jour ;

Considérant la demande formulée par la Croix-Rouge Française, sollicitant la prise en charge des frais liés à la location de la salle Fauchéry, à l'occasion de l'organisation de l'arbre de Noël destiné aux enfants, prévu le 5 décembre 2026 ;

Considérant que le montant des frais de location de la salle s'élève à 1500.00€

Après discussion et échanges de vues

Vote

DECIDE A L'UNANIMITE des membres présents

Article 1 : Décide de prendre en charge des frais liés à la location de la salle Fauchéry, pour un montant de 1500 €, dans le cadre de l'arbre de Noël des enfants organisé par la Croix-Rouge Française.

Article 2 : D'inscrire la dépense correspondante au budget du CCAS sur les crédits prévus à cet effet ;

Article 3 : D'autoriser la présidente du CCAS en cas d'empêchement, la Vice-Présidente ou la Vice-Présidente déléguée à signer tout document afférent à cette décision.

Article 4 : La présidente et la Directrice du CCAS sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.

Article 5 : La présidente du CCAS, et le comptable public sont chargés chacun en ce qui concerne de l'exécution de la présente délibération.

Article 6 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours pourra être effectué par le biais de l'application informatique « télé recours citoyens » (www.telerecours.fr).

Fait à Le Moule le 18 septembre 2026

Le secrétaire,



Annick CARMONT

Pour avis conforme,

Pour la présidente et par délégation de pouvoir,
La Vice-Présidente,

Nadia GOLABKANG



Accusé de réception en préfecture
971-269710174-20260918-DELIB202631-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026